

Licenciement innovant sans procédure.

Par fabio34_old, le 16/11/2007 à 19:30

Bonjour, je travaille depuis 13 mois au sein d'une pme au crès sans contrat, cependant, lundi dernier j'ai vu dans la presse locale une annonce anonyme d'offre d'emploi concernant mon poste. Ayant un doute en regardant sur le réseau informatique de ma boite, je découvre que l'annonce vient de mon employeur.

Par conséquent ce lundi je demande à le voir, il me dit que ca ne va plus, et que il vaut mieux que l'on se sépare en licenciement arrangé.

Il me proposait 3 mois de salaire.

Cependant, le lendemain il me demande de monter une procédure antidatée avec remises en mains propres d'avertissements et de courriers de licenciement.

Ce matin il me demande d'accélérer la rédaction de la procédure et de m'établir mon solde de tout compte avec comme indemnité 1 mois de salaire.

Quel changement!, il a demandé à ma responsable d'établir le bulletin de paye sans transaction soit mes congés, mes rtt, le prorata Prime fin d'année et le proratade salaire du mois entamé.

Ce bulletin a été édité ,j'en ai le couble et l'attestation assedic aussi, or je n'ai signé aucun document.

J'ai appris que quelqu'un a été embauché pour mon poste aujourd'hui, et qu'il commencera lundi matin.

Que faire dans ces conditions?

Merci de me répondre s'ilvous plait dès que possible.

Par **jeetendra**, le **18/11/2007** à **11:57**

bonjours pour moi vous êtes en cdi même sil n'y a pas eu de contrat de travail, vos fiches de

paie le cas echeant etabliront ce que je vous dit, soit il vous licencie en ayant absolument un motif, comme il n'a pas de motif, il cherche par la voie de la negociation à l'amiable à vous faire partir.

Vous n'êtes pas obligé d'accepter une demission volontaire imposé par votre employeur, c'est parce qu'il est dans l'embarras et en torts qu'il vous pousse à demissionner en vous mettant la pression, tenez bon, cordialement